

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 14 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation du conseil : 10/04/2025

Présents : MMES-MM - BÉRITAULT - DECHEREUX – DIACRE – GOURIN - LANDAIS – MORIN - MAHÉ - BREGER – SOULARD-BAIN – PICHOT- NOGUES

Absents : MMES-MM GRANGE

Excusés : MMES-MM

Secrétaire de séance : MME MORIN

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Absents	Procuration	Votants
	13	12	1	0	12

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

1) PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 30 janvier 2025 et du 26 février 2025.

14 04 DEL01 : VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux communaux actuels, à savoir :

✓ Taxe foncière sur le bâti	35,75 %
✓ Taxe foncière sur le non bâti	49,14 %
✓ Taxe d'habitation	10,45 %



14 04 DEL02 : BUDGET PRIMITIF 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 pour les montants ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP 2025	Recettes	BP 2025
011 – charges à caractère général	165 900,00	013 – atténuation de charge	10 500,00
012 – charges de personnel et frais assimilés	284 050,00	70 – produit des services	33 140,00
014 – atténuation de produits	30 568,00	73 – impôts et taxes	105 250,00
65 – autres charges de gestion courante	102 271,35	731 – fiscalité locale	205 000,00
		74 – dotations et participation	112 948,33
Total des dépenses et de gestion courante	582 789,35	75 – autres produits de gestion courante	16 800,00
66 – charges financières	7 300,00	Total des produits de gestion courante	483 638,33
67 – charges exceptionnelles	500,00	77 – produits exceptionnels	0,00
68 – dotations aux provisions	3 100,00	78 – reprises amort., dépréciations, prov.(semi-bud- get.)	10 960,45
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 900,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	10 960,45
023 – virement à la section d'investissement	15 395,01	042 – opérations d'ordre transfert entre sections	
Total des dépenses d'ordre	15 395,01	Total des recettes d'ordre	0,00
002 – résultat de fonctionnement reporté		002 – résultat de fonctionnement reporté	114 485,58
Total des dépenses de fonctionnement	609 084,36	Total des recettes de fonctionnement	609 084,36

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	BP 2025	Recettes	BP 2025
21 – immobilisations corporelles	25 350,00	13 – subventions d'investissement	393 667,00
23 – immobilisations en cours – RESTE A RÉA- LISER	26 257,76	13 – subventions d'investissement RESTE A RÉALISER	11 420,25
23 – immobilisations en cours – opération 600 MAM	545 125,20	16 – emprunts et dettes assimilées	443 308,20
Total des dépenses d'équipement	596 732,96	024 – produit des cessions	
10 – dotations, fonds divers et réserves		Total des recettes réelles d'investissement	848 395,45
16 – Emprunts et dettes assimilées	303 200,00	10 – dotations, fonds divers et réserves	60 231,70
Total des dépenses financières	303 200,00	Total des recettes financières	60 231,70
		021 – virement de la section fonctionnement	15 395,01
040 – transfert entre sections		040 – transfert entre sections	
041 – opérations patrimoniales	200,00	041 – opérations patrimoniales	200,00
Total des dépenses d'ordre	200,00	Total des recettes d'ordre	15 595,01
001 – solde d'exécution reporté	24 089,20	001 – solde d'exécution reporté	
Total des dépenses d'investissement	924 222,16	Total des recettes d'investissement	924 222,16

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement = **609 084,36 €**
- en section d'investissement = **924 222,16 €**

L'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- en section fonctionnement : 7.5 %
- en section Investissement : 7.5%



14 04 DEL03 : TRAVAUX TOITURE ECOLE

Dans le cadre de la réfection de la toiture de l'école « du haut », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le plan de financement suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
	Prévu HT		Demandé
COUVERTURE BAC PANNEAU DE 0.80 MM	12 500,00 €	Fonds de concours Com - Com	6 250,00 €
		Autofinancement	6 250,00 €
Montant HT	12 500,00 €	Montant HT	12 500,00 €

- d'adopter le projet de la réfection de la toiture de l'école « du haut »,
- d'approuver le plan de financement,
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions suivantes :
 - Au titre du dispositif du **Fonds de concours**, l'aide de la Communauté de Communes : **6 250,00 €**
 - Et au titre de l'autofinancement par la Commune à hauteur de : **6 250,00 €**

DÉCISION : Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

14 04 DEL04 : SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser aux différentes associations les subventions ci-après :

	2024	2025
Ecole Brion OCCE	1 100 €	1100 € + (700 € = voyages scolaires)
APE	0	500 €
ACCA Diane Brionnaise	80 €	80 €
USB Foot	230 €	230 €
Brion Cyclotourisme	80 €	80 €
Le Brochet de St Martin/Brion	35 €	35 €
Ass Nat Brion villages de France (0.20 € x 761 hab*)	152,20 €	152,20 €
Ass 79 Brion de France	80 €	80 €
Maison Familiale Le Terra**	15 €/élève	15 €/élève
Collège Saint Charles	15 €/élève	15 €/élève
MFR Antenne du CFA ALV BOESSE**	15 €/élève	15 €/élève
FSE JEAN ROSTAND	120 €	120 €
MFR BRESSUIRE**	15 €/élève	15 €/élève

*selon les informations de l'INSEE.

** concerne uniquement les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

La dépense sera inscrite à l'article 6574.



14 04 DEL05 : MAM – MARCHÉ PUBLIC

La présente consultation concerne les travaux de construction d'une MAM.

Les travaux sont allotés et estimés comme suit :

LOT	INTITULE	TOTAL en € HT	PSE1 en € HT	TOTAL en € HT
1	Terrassements	51 336,12		51 336,12
2	Maçonnerie - Gros œuvre	68 964,46		68 964,46
3	Charpente bois - Ossature bois	23 889,20		23 889,20
4	Couverture - Zinguerie	43 075,54		43 075,54
5	Menuiseries	32 320,00		32 320,00
6	Plâtrerie - Chape - Faïence	40 010,60		40 010,60
7	Electricité - Photovoltaïque	27 000,00	10 000,00	37 000,00
8	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	46 500,00		46 500,00
9	Peinture - sols souple	29 350,39		29 350,39
10	Enduits	14 254,67		14 254,67
11	Nettoyage de chantier	2 000,00		2 000,00
	TOTAL	378 700,98	10 000,00	388 700,98

PSE1 : Installation de panneaux photovoltaïques (lot 07),

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La consultation a été lancée en procédure adaptée le 20 février 2025 par l'envoi d'un avis de publicité à la Nouvelle République (version papier) et la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises et de l'AAPC sur la plateforme <https://www.pro-marchespublics.fr>. La date limite de remise des offres était fixée au 27 mars 2025 à 12h.

Au vu de l'enveloppe prévisionnelle, des préconisations du maître d'œuvre, des négociations et de l'avis favorable de la commission thématique du 8 avril 2025, le pouvoir adjudicateur a attribué les marchés comme suit :



N° ORDRE	LOT	INTITULE	Marché de base en € HT	PSE1 en € HT	TOTAL en € HT
	1	Terrassements			
24		GONORD TP - 79100 THOUARS	35 971,02		35 971,02
	2	Maçonnerie - Gros œuvre			
21		CMG - 79200 LA CHAPELLE BERTRAND	58 772,35		58 772,35
	3	Charpente bois - Ossature bois			
25		LA CHARPENTE THOUARSAISE - 79100 THOUARS	36 458,84		36 458,84
	4	Couverture - Zinguerie			
2		PRO TOITS - 86130 SAINT GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	48 344,66		48 344,66
	5	Menuiseries			
20		LOEUL MENUISERIES - 79100 LOUZY	38 718,67		38 718,67
	6	Plâtrerie - Chape - Faïence			
16		SARL GUERET - 79100 SAINT JEAN DE THOUARS	33 798,49		33 798,49
	7	Electricité - Photovoltaïque			
9		LUMELEC - 86320 MAZEROLLES	27 297,32	9 626,68	36 924,00
	8	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation			
6		STE MEUNIER J-C - 79100 SAINTE VERGE	56 559,54		56 559,54
	9	Peinture - sols souple			
26		SOCIETE POITEVIN DE PEINTURE -86440 MIGNE-AUXANCES	25 279,75		25 279,75
	10	Enduits			
8		RAVALEMENT MACONNERIE THOUARSAIS - 79100 LUZAY	11 455,38		11 455,38
	11	Nettoyage de chantier			
3		SAS VITRIPRO - 17300 ROCHEFORT	2 160,00		2 160,00
		TOTAL en € HT	374 816,02	9 626,68	384 442,70
		TVA à 20%	74 963,20	1 925,34	76 888,54
		TOTAL en € TTC	449 779,22	11 552,02	461 331,24

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget principal, exercice 2025.

Fort de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de donner pouvoir au Maire pour signer tous les contrats relatifs à cette opération, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

14 04 DEL06 : MAM -
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'EUROPE ET LA REGION NOUVELLE AQUITAINE QUI AGISSENT ENSEMBLE POUR LE TERRITOIRE GAL (GROUPE D'ACTION LOCALE DU THOUARSAIS ET DU LOUDUNAIS) DANS LE CADRE DU FEDER POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 21-03 DEL 03 en date du 21 mars 2024 entérinant le projet de construction d'une MAM ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 15-07-DEL-02 en date du 15 juillet 2024 entérinant le classement du bâtiment de la MAM dans le domaine public de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°15-07-DEL-06 en date du 15 juillet 2024 concernant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de solidarité pour la construction de la MAM ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-12-24 -DEL-04 en date du 19 décembre 2024 concernant une demande de subvention auprès de l'Etat, de la CAF, de la MSA, du GAL et de la Communauté de Commune du Thouarsais

pour la construction de la MAM ;

Par suite de l'attribution des marchés de travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affiner Le plan de financement pour la demande de subvention FEDER et de le présenter en prenant en compte uniquement la partie marchés de travaux conformément au plan de financement suivant, pour réaliser cette construction :

DEPENSES EN € HT		RECETTES en €	
Travaux			
Lot 1 - Terrassement	35 971,02	CAF	61 080,70
lot 2 - Maçonnerie - Gros œuvre	58 772,35	MSA	15 877,17
Lot 3 - charpente - Ossature bois	36 458,84	CCT - Fonds de concours enveloppe complémentaire	59 539,40
Lot 4 - Couvertures - zinguerie	48 344,66	DETR	96 056,89
Lot 5 - Menuiserie extérieure	38 718,67	FEDER	75 000,00
Lot 6 - Plâtrerie cloisons doublages	33 798,49	Cne Brion-Près-Thouet	76 888,54
Lot 7 - Electricité - Photovoltaïque	36 924,00		
Lot 8 - Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	56 559,54		
Lot 9 - Peinture - sol souple	25 279,75		
Lot 10 - Enduits	11 455,38		
Lot 11- Nettoyage de chantier	2 160,00		
TOTAL HT	384 442,70		384 442,70
	76 888,54		
TOTAL TTC	461 331,24		

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- De solliciter une demande d'aide financière auprès de l'Europe et la Région Nouvelle Aquitaine agissant ensemble pour le territoire GAL Groupe d'Action Locale (Thouarsais – Loudunais) dans le cadre du FEDER à hauteur de 75 000 euros ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer toutes pièces relatives à ce projet.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

14 04 DEL07 : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune de Brion-Près-Thouet a décidé de continuer à soutenir le dispositif « Argent de poche » en partenariat avec la MEF du Thouarsais.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 et 17 ans et habitant la commune de Brion-Près-Thouet de travailler en demi-journée de 3 h, dans un cadre de 40 demi-journées maximum par an (dont 20 demi-journées sur l'été) au sein des services municipaux de la commune. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charge pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu uniquement pendant les vacances de l'été et de la Toussaint et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 40 demi-journées sur la durée de la présente convention.

Ces premières expériences professionnelles permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité



collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de partenariat jointe, à conclure avec la MEF du Thouarsais.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité cette démarche et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à son application.

14 04 DEL08 : GARDERIE (MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES)

Ce point est reporté à la prochaine séance.

12) QUESTIONS ET DIVERS

- Ecole : visite des sapeurs-pompiers dans la classe des Maternelles.
- Syndicat de la Losse : Pour information, la participation de 2024 était de 2153.50 € et celle de cette année est de 1076.75 €.

*Prochaine réunion du conseil municipale le

*Fin de séance à

La secrétaire de séance, Éliane MORIN



Le Président de la séance, Thierry DECHEREUX

